

"Six nations de l'Europe abordent l'examen du plan Schuman" dans Le Figaro (20 juin 1950)

Légende: Le 20 juin 1950, alors que s'ouvrent à Paris les négociations sur le plan Schuman, le quotidien français Le Figaro examine la portée politique et économique du plan français et passe en revue les arguments développés par les adversaires du projet de pool charbon-acier européen.

Source: Le Figaro. dir. de publ. BRISSON, Pierre. 20.06.1950, n° 1797; 124e année. Paris: Le Figaro.

Copyright: (c) Le Figaro

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"six_nations_de_l_europe_abordent_l_examen_du_plan_schuman"_dans_le_figaro_20_juin_1950-fr-5df3467f-0b90-4976-b91e-78fb55726709.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Au quai d'Orsay cet après-midi

Six nations de l'Europe abordent l'examen du plan Schuman

Les délégués des six puissances qui ont approuvé le principe d'une mise en commun des ressources industrielles de l'Europe se réunissent aujourd'hui au Quai d'Orsay.

Rappelons brièvement la genèse de cette conférence :

Le 9 mai dernier, M. Robert Schuman annonçait à la presse l'intention du gouvernement français de réaliser avec l'Allemagne un « pool » du charbon et de l'acier. La déclaration française invitait expressément les autres États européens à s'associer à ce « pool », dont une haute autorité internationale serait chargée d'assurer la direction.

L'Allemagne occidentale, l'Italie et les trois pays du Benelux accueillirent favorablement la proposition française. La Grande-Bretagne, tout en l'approuvant dans son principe, formula de sérieuses réserves lorsqu'il lui fut demandé de s'associer à une déclaration commune des États intéressés, par laquelle ces derniers annonceraient leur intention d'instituer une autorité nouvelle dont les décisions lieraient les pays participants.

Répugnant à s'engager dans une entreprise qui comporte l'abandon d'une partie de sa souveraineté nationale, le gouvernement de Londres, au cours de longues négociations qui se prolongèrent jusqu'au 3 juin, maintint ses réserves. Il fut convenu, toutefois, que le Foreign Office serait tenu au courant des progrès des négociations. Tout espoir n'était pas – et n'est pas – abandonné de voir finalement la Grande-Bretagne s'associer aux efforts que l'Europe continentale entreprend à partir d'aujourd'hui pour tenter de franchir une étape décisive sur la voie qui doit conduire à l'unification du vieux continent.

Pool et cartel

Les adversaires du plan Schuman-Monnet ont prononcé, à propos du projet français, le mot de cartel. Il ne peut s'établir, cependant, la moindre confusion entre le « pool » européen du charbon et de l'acier et les cartels d'avant guerre. Les différences entre les deux institutions sont flagrantes. Leur examen est nécessaire, si l'on veut mesurer toute la signification et toute la portée du plan français du 9 mai.

Les cartels se sont toujours assigné comme objectifs le maintien de profits élevés et la préservation des situations acquises. Le plan Schuman-Monnet, a pour objet de réaliser le double accroissement de la production et de la productivité par l'amélioration des méthodes, la rationalisation de la production et l'élargissement des marchés.

Les cartels sont toujours constitués, pour des raisons faciles à comprendre, en vertu d'accords secrets. L'organisation envisagée par le gouvernement français se crée au grand jour et demeurera placée en permanence sous le contrôle de l'opinion publique. Rappelons, à ce propos, que, dans la déclaration du 9 mai, M. Robert Schuman a précisé qu'un observateur des Nations Unies sera invité à suivre l'activité du « pool » et chargé de présenter périodiquement un rapport sur son fonctionnement et sur les résultats obtenus.

Les moyens d'action des cartels sont la fixation des prix, l'octroi de quota de production, la répartition des marchés, c'est-à-dire l'élimination de la concurrence aux fins d'une exploitation des divers débouchés par la profession intéressée. L'organisation nouvelle utilisera les mécanismes de répartition et de péréquation, mais seulement à titre transitoire, afin d'opérer progressivement et sans secousse les ajustements nécessaires.

Les cartels ont un caractère purement privé, strictement professionnel et patronal, alors que l'organisation projetée aura la responsabilité de deux industries choisies en raison de leur caractère fondamental et de leur importance pour l'ensemble de l'économie européenne et pour l'évolution des relations politiques entre les États associés. L'objectif poursuivi est, essentiellement, de développer à partir de l'industrie charbonnière et sidérurgique les moyens et les conditions d'un relèvement du niveau de vie de la main-d'œuvre et d'une

expansion des économies.

A la différence des cartels, le « pool » européen s'emploiera à faire prévaloir les effets mêmes qui résulteraient d'une parfaite concurrence, mais en ménageant les étapes nécessaires, faute desquelles l'établissement de cette concurrence se heurterait à d'insurmontables résistances.

Perspectives nouvelles

L'œuvre qui commence ne pourra réussir que si les Etats associés au « pool » acceptent de sacrifier une certaine part de leur souveraineté au profit d'un organisme supranational. Cet abandon n'a pu être réalisé sur le plan politique à Strasbourg, où l'on voit le Conseil de l'Europe marquer le pas. Il est sans doute plus aisément réalisable sur le plan économique. A cet égard, le plan Schuman-Monnet ouvre des perspectives entièrement nouvelles et apparaît comme une initiative sans précédent dans l'histoire du monde.

L'empirique Angleterre, qui se méfie des idées quand elles n'ont pas été vérifiées par l'expérience, acceptera-t-elle de venir prendre la place qui l'attend dans cette œuvre de longue haleine, destinée à modifier les bases de l'économie européenne avant 1952, année fatidique, puisque c'est l'année qui verra le terme de l'aide Marshall ?

Le manifeste récent du Labour Party, imprégné d'insularisme et de méfiance à l'égard de l'unité européenne, a pu incliner les pessimistes à répondre résolument à cette question par la négative. Mais le gouvernement de Londres, porté comme les gouvernements européens par une opinion que l'idée française a séduite, ne partage pas entièrement les vues du parti travailliste.

La meilleure preuve que les hommes de Downing Street ont une vision plus nette et plus large des réalités que ceux de Transport House, nous la trouvons dans ce passage du récent discours de M. Attlee aux Communes, où le Premier britannique, évoquant les décisions de la dernière Conférence atlantique de Londres, déclarait : « Nous allons entrer dans une phase décisive de l'organisation de la communauté atlantique. Cela s'accomplira par un « pooling » plus efficace des ressources des participants et un abandon sans précédent par chaque pays de la liberté d'agir à sa guise. Le gouvernement de Sa Majesté sera le premier à s'engager sur cette voie. »

Si les mots ont un sens, il n'est pas interdit d'espérer que les vues britanniques se modifieront à la lumière des indications très précises qui sortiront tôt ou tard des discussions techniques qui vont s'ouvrir, dans quelques heures, à Paris.

Roger Massip.